

## PROCES-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 9 DÉCEMBRE 2025

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE LA MARNE - SIEM

La réunion a débuté le 9 décembre 2025 à 09h00 sous la présidence du Président, Monsieur DESAUTELS Pascal.

#### Membres présents :

Madame ARMANETTI Muriel  
Monsieur BARRIER Patrice  
Monsieur BAUDOT Patrick  
Monsieur BLIN Francis  
Monsieur BOILLY Bertrand  
Monsieur CASTAGNA André  
Madame CHEVALLOT Pascale  
Monsieur CORBEAUX Christophe  
Madame COULON Annie  
Monsieur DESAUTELS Pascal  
Monsieur FENAT Denis  
Monsieur FILAINE Eric  
Monsieur FLORES Bertrand  
Monsieur FRIQUOT Alain  
Monsieur GERALDY Claude

Monsieur GODRON Jean-Michel  
Madame GUENET-NANSOT Sylvie  
Madame LASSEAUX Christiane  
Monsieur LEPAN Frédéric  
Monsieur MAINSANT François  
Monsieur MAIZIERES René  
Monsieur MELLIER André  
Monsieur MOURRA François  
Monsieur MOUSEL Patrice  
Monsieur PERNET Gilbert  
Monsieur POINTUD Cyril  
Monsieur RONSEAUX Jean-Pierre  
Madame ROZE Marie  
Monsieur SCHANG Jean-Pierre  
Monsieur SIMON Patrick  
Monsieur SIMONNET Janick

#### Membres absents représentés :

Monsieur LEMAIRE Antoine Titulaire de Mme ROZE Marie  
Madame PERRARD Annie Pouvoir donné à M BLIN Francis

#### Membres absents :

Monsieur BONHOMME Romain  
Monsieur BOUYE Thierry  
Madame CARPENTIER Sabrina  
Monsieur COLPIN Jean-Pierre  
Monsieur CUIF Christophe  
Monsieur DE COURSON Charles  
Monsieur DESCHAMPS Noël  
Monsieur FORTUNE Jean-Pierre  
Monsieur GIRARD Damien  
Monsieur GOSSARD Charles  
Monsieur GUICHON Claude  
Monsieur GUILLEMOT Christophe  
Monsieur HABARE Nicolas

Monsieur HENIN Dominique  
Madame JACQUET Jeanne  
Monsieur JEANNIOT Pascal  
Monsieur LABAT Pierre  
Monsieur LAUNOIS Pascal  
Monsieur LEROUX Thierry  
Madame LIMAN Zabbaou  
Monsieur MARX Jean  
Monsieur MAUDUIT Jean-Claude  
Monsieur PERROT Pascal  
Monsieur PIQUARD Claude  
Monsieur ROULOT Bruno  
Monsieur VELLY Yann

Secrétaire de séance : Monsieur CORBEAUX Christophe

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

## Ordre du jour :

- Approbation du PV du Comité du 29/09/2025
- Informations du Président
- 53\_25 - Rapport d'orientation budgétaire
- 54\_25 - Dissolution budget photovoltaïque
- 55\_25 - Décision modificative sur le budget annexe
- 56\_25 - Décision modificative sur le budget principal
- 57\_25 - Programmation complémentaire éclairage public (EP)
- Travaux d'extension de réseaux - Electrification rurale (ER)
- 58\_25 - Travaux d'extension de réseaux supérieur à 30k€ - Electrification rurale (ER)
- 59\_25 - Grille de rémunération du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)
- 60\_25 - Participation au marché du centre de gestion concernant la protection sociale complémentaire des agents
- 61\_25 - Subventions versées dans le cadre de la vidéoprotection
- 62\_25 - Avenant au Cahier des Charges de Concession Enedis : Indemnité de fin de contrat
- Service aux collectivités sur le photovoltaïque
- 63\_25 - Nouvelle tarification SIG
- 64\_25 - Autorisation de lancement des marchés
- Informations diverses : Ecopousse, Ecoloustics, Point recrutement
- Questions diverses

---

### **Approbation du PV du Comité du 29/09/2025**

Monsieur le Président soumet au vote le procès-verbal du Comité Syndical du 29 septembre 2025.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

**32 voix pour**

### **Informations du Président**

Monsieur le Président remercie le Président du Conseil départemental pour la mise à disposition de la salle accueillant la présente réunion du Comité syndical.

Il indique qu'un questionnaire a été adressé à l'ensemble des membres du Comité syndical concernant l'organisation des comités ainsi que des différentes commissions. Ce questionnaire, transmis en raison d'une baisse constatée de la participation et de difficultés récurrentes à atteindre le quorum, est entièrement anonyme. À ce jour, les retours recueillis sont globalement positifs. Il en ressort notamment une demande de mise à disposition d'un glossaire des abréviations et des termes techniques employés. Monsieur le Président rappelle à ce titre que chaque membre peut solliciter, en séance, la définition de tout terme qui lui est inconnu.

Monsieur le Président informe également que la dernière réunion du Comité se tiendra le 23 janvier 2026 à Oger et souligne l'importance de disposer à cette occasion d'un quorum large.

Enfin, il mentionne l'évolution de la charte graphique, consécutive à l'obtention du nouveau label « Territoire d'énergie ».

### **32 voix pour**

#### **53\_25 - Rapport d'orientation budgétaire**

Monsieur le Président expose que l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que "le Président présente au Comité syndical un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette".

Conformément aux dispositions cumulées des articles L. 2312-1 et L.5217-10-4 du CGCT,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2026, annexé à la délibération ;

Le Comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte du rapport d'orientations budgétaires de la collectivité pour l'exercice 2026,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

### **32 voix pour**

#### **54\_25 - Dissolution budget photovoltaïque**

Monsieur le Président expose que :

L'article L1412-1 du CGCT modifié par l'article 24 de la loi 2025-391 du 30 avril 2025 rend facultatif la création d'un budget annexe pour suivre l'activité de production d'électricité, dans le cadre de production d'énergies renouvelables. Ainsi, compte tenu de l'impossibilité d'équilibrer le budget annexe photovoltaïque et du découpage initial du projet entre le BA PV et le budget principal, il est proposé de le dissoudre au 1er janvier 2026 et de l'intégrer au budget général de la collectivité par un transfert d'actifs. Les précisions suivantes peuvent être apportées :

Cette intégration de l'actif au budget principal ne remet pas en cause la gestion des ressources et ne crée pas de déséquilibre budgétaire ;

- Cette décision n'impacte pas négativement l'équilibre financier de la collectivité ;
- Le SIEM doit néanmoins pouvoir retracer avec précision dans un suivi analytique les opérations relatives à cette activité ;
- Le suivi dans le budget principal de l'activité photovoltaïque ne modifie pas le régime fiscal de cette activité qui demeure assujettie à la TVA (2° de l'article 256 B du CGI).

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Et après en avoir délibéré, le Comité syndical, décide à l'unanimité la dissolution du budget photovoltaïque.

### **32 voix pour**

#### **55\_25 - Décision modificative sur le budget annexe**

Monsieur le Président expose que :

Une décision modificative doit être réalisée afin de régulariser la fin d'exécution budgétaire, notamment les amortissements sur le budget annexe photovoltaïque.

Les mouvements comptables nécessaires sont les suivants :

<b>Dépenses Investissement</b>	<b>Recettes Investissement</b>
Chap 041 – art 2315 = 2580,75€	Chap 041 – art 2031 = 798€
Chap 040 – art 28033 = 157€	Chap 041 – art 2033 = 1782,75€
	Chap 021 = 157€

<b>Dépenses Fonctionnement</b>	<b>Recettes Fonctionnement</b>
023 = 157€	042 – 7811 = 157€

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la décision modificative,
- autorise Monsieur le Président à signer les documents relatifs à ces mouvements comptables.

### **32 voix pour**

#### **56\_25 - Décision modificative sur le budget principal**

Monsieur le Président expose que :

Une décision modificative doit être réalisée afin de régulariser la fin d'exécution budgétaire et de finaliser les paiements des prestataires du SIEM, sur le budget principal de la collectivité.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-21534-202-514 : ER EFFACEMENT	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21534-204-514 : ER EXTENSION	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la décision modificative,
- autorise Monsieur le Président à signer les documents relatifs à ces mouvements comptables.

**32 voix pour**

#### **57\_25 - Programmation complémentaire éclairage public (EP)**

Monsieur le Président expose que :

La commune de HERMONVILLE a sollicité le SIEM afin de réaliser des travaux d'Eclairage Public en janvier 2026 comme suit :

Commune	Projet	Nbre de Points	Montant TTC	Type de travaux
HERMONVILLE	Parking médiathèque	4	8 779,18 €	Extension

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte l'ajout de cette opération à la programmation EP,
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette présente délibération.

**32 voix pour**

#### **Travaux d'extension de réseaux - Electrification rurale (ER)**

Le Comité syndical du 30 juillet 2020, par délibération n°43-20, a donné pouvoir à Monsieur le Président de commander des opérations d'extensions de réseaux dans la limite de 30 000 € HT soit 36 000 € TTC par opération.

Vous trouverez-ci-dessous la liste des opérations pour lesquelles commande a été passée :

<b>Communes</b>	<b>Rues</b>	<b>Montant TTC</b>
BERRU	Lotissement "La Maladrerie 3" de 20 parcelles	22 942,84 €
VILLIERS AUX CORNEILLES	Chemin de la Croix	11 529,17 €
SAINT REMY SUR BUSSY	Rue du stade	25 500,85 €
SAINT REMY SUR BUSSY	Rue Chanteraine	14 058,32 €
Ecriennes	Ruelle Chantereine	10 266,47 €
BANNAY	Rue des Usagés	9 141,76 €

#### **58\_25 - Travaux d'extension de réseaux supérieur à 30k€ - Electrification rurale (ER)**

Monsieur le Président expose que des opérations d'extension de réseaux de plus de 30 000€ HT soit 36 000€ TTC sont à réaliser.

Le Comité syndical est amené à délibérer sur leur programmation :

<b>Communes</b>	<b>Rues</b>	<b>Montant TTC</b>
BOURGOGNE FRESNE (FRESNE LES REIMS)	Rue de Reims pour un lotissement de 42 parcelles	201 120,00 €
BLACY	Route de Paris (IRVE)	70 932,71 €

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité syndical, à l'unanimité, délibère favorablement pour la programmation des extensions de réseaux ci-dessus présentées.

**32 voix pour**

#### **59\_25 - Grille de rémunération du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)**

Monsieur le Président expose que :

Pour des raisons d'équité interne, de transparence, de correspondance entre missions et compétences et de valorisation du management, des grilles de rémunération ont été mises en place au sein de la collectivité. Ce sujet a fait l'objet d'une saisine au Comité Social Territorial (CST) du 25/11/2025, les tableaux proposés au Centre de Gestion de la Marne et ont reçu un avis favorable et figurent ci-dessous :

Grille IFSE

Filière	Cat.	Cadre d'emploi	Grade		NR1	NR2	NR3	NR4	NR5	NR6
			IFSE	IFSE	IFSE	IFSE	IFSE	IFSE	IFSE	IFSE
Administrative	C	Adjt Adm	Adjt administratif	6000						
			AAP 2	6900						
			AAP 1	7800		10080				
Technique	C	Adjt Tech ou agent de maîtrise	Adjt technique		8400	8880				
			ATP 2		8640	9480				
			ATP 1		8880	10080				
			AM		9120	10680				
			AMP		9360	11280				
Administrative	B	Rédacteur	Rédacteur	8580		11880	14400			
			RP 2	9180		12480	15000			
			RP 1	9780		13080	15600			
Technique	B	Technicien	Technicien		9600	11880	15000			
			TP 2		9840	12480	15600			
			TP 1		10080	13080	16200	17400		
Administrative	A	Attaché	Attaché			13680	16800	21000	24000	
			AP				17400	24000	28200	
			AHC					18000	28200	33600
Technique	A	Ingénieur	Ingénieur			13680	16800	21000	33600	
			IP			14280	17400	24000	39600	
			IHC				18000	28200	45600	

Grille CIA

Objectifs	NR1				NR2				NR3				NR4				NR5				NR6			
	Cat C	Cat B	Cat A	Cat C	Cat B	Cat A	Cat C	Cat B	Cat A	Cat C	Cat B	Cat A	Cat C	Cat B	Cat A	Cat C	Cat B	Cat A	Cat C	Cat B	Cat A	Cat C	Cat B	Cat A
Objectifs dépassés 125%	1400	1750	2450	1656	2070	2898	1958	2448	3427	2316	2895	4053	2739	3424	4794	3240	4050	5670						
Objectifs atteints 100%	1120	1400	1960	1325	1656	2318	1566	1958	2742	1853	2316	3242	2191	2739	3835	2592	3240	4536						
Objectifs pratiquement atteints 75%	840	1050	1470	994	1242	1739	1175	1469	2056	1390	1737	2432	1643	2054	2876	1944	2430	3402						
Objectifs partiellement atteints 40%	448	560	784	530	662	927	627	783	1097	741	926	1297	876	1096	1534	1037	1296	1814						
Objectifs non atteints	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Monsieur FILAINE s'interroge sur les taux appliqués au titre du CIA pour l'année en cours.

Madame BAILLY précise que ces taux varient entre 75% et 125%. Elle indique que compte tenu d'un important turn over, seuls la manière de servir et l'engagement dans la poursuite des missions ont été pris en considération. Elle ajoute que la plupart des agents se sont vus attribuer un CIA à 100%.

Au vu de l'exposé de Monsieur le Président,

Et après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, accepte :

- le principe de cette cotation des métiers,
- les montants proposés pour l'IFSE et le CIA.

**32 voix pour**

## **60\_25 - Participation au marché du centre de gestion concernant la protection sociale complémentaire des agents**

Monsieur le Président expose que :

La réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture des risques frais de santé à compter du 1er janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

A l'issue d'un processus de négociation engagé au niveau national, l'accord collectif signé le 11 juillet 2023 ouvre en parallèle du volet prévoyance des discussions sur les contours des futurs régimes de couverture du risque santé. En effet, les parties audit accord s'engagent à un dispositif de revoyure qui a vocation à se substituer à celui prévu au II de l'article 8 du décret n° 2022-581 du 20 avril 2022.

A ce stade, la participation minimale des employeurs territoriaux en matière de Frais de Santé à compter du 1er janvier 2026 s'établit à 15€ par agent et par mois (soit 50 % d'un montant de référence fixé à 30€). En outre, les contrats Frais de Santé proposés aux agents de la Fonction Publique Territoriale doivent être constitués d'un panier de soins de référence, déterminé par le décret n° 2022- 581 du 20 avril 2022 et précisé au II de l'article L. 911-7 du code de la sécurité sociale. Le SIEM participe d'ores et déjà à hauteur de 20€ pour les mutuelles labellisées.

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 a également confirmé le rôle d'expertise des Centres de Gestion qui ont désormais l'obligation de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics de leur ressort, des conventions de participation en matière de Santé et de Prévoyance.

Ainsi, le Centre de gestion de la Marne pilotera l'ensemble du processus, tant pour ce qui concerne la définition des régimes de garanties, la rédaction du cahier des charges, la conduite des négociations avec les assureurs, l'analyse des offres, la mise en place de la gestion des prestations et le suivi et le pilotage des contrats dans le temps, au bénéfice des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux, ainsi que des agents assurés.

Au vu de l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention de mandat avec le Centre de Gestion pour l'organisation , la conduite et la

réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé.

### 32 voix pour

#### 61\_25 - Subventions versées dans le cadre de la vidéoprotection

Monsieur le Président expose que :

Par délibération n°37-21 du 6 septembre 2021, la collectivité a validé le principe de subventionner les premières communes installant des systèmes de vidéoprotection par convention de mandat avec le SIEM.

Pour rappel, le montant alloué est de 1000€ par caméra dans la limite d'une enveloppe globale de 250k€. Un site pouvant comporter plusieurs caméras, il a été convenu de verser cette subvention par site de pose.

Afin de pouvoir verser cette aide, les montants doivent être actés par le Comité syndical.

En conséquence, les opérations d'installation de vidéoprotection ayant été réceptionnées par le SIEM pour le compte des communes sont les suivantes :

Communes	Nombre de sites	Montant de la subvention
Anglure	8	8,000.00 €
Ay Champagne phase 1	12	12,000.00 €
Connantre	10	10,000.00 €
Haussimont	8	8,000.00 €
Les Petites Loges	9	9,000.00 €
Loisy sur Marne	11	11,000.00 €
Ormes	8	8,000.00 €
Thibie	8	8,000.00 €
Witry les Reims	13	13,000.00 €
TOTAL		87,000.00 €

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise :

- le versement des subventions telles que présentées dans le tableau ci-dessus,
- Monsieur le Président à signer tous les actes (conventions et mandats) permettant le versement de ces subventions.

### 32 voix pour

## **62\_25 - Avenant au Cahier des Charges de Concession Enedis : Indemnité de fin de contrat**

Monsieur le Président expose que :

Le SIEM, Enedis et Électricité de France ont conclu le 13 novembre 2019, pour une durée de 30 ans à compter du 1er janvier 2020, un contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur l'ensemble de son territoire sur la base du modèle de contrat de concession annexé à l'accord-cadre national signé le 21 décembre 2017 par la FNCCR, France Urbaine, Enedis et EDF.

Par avenant du 20 novembre 2024, les parties audit accord-cadre ont modifié le B) de l'article 49 du cahier des charges de ce modèle de contrat de concession, de façon à mieux tenir compte des principes en vigueur, tout en respectant l'équilibre global du contrat selon les règles générales applicables aux concessions, le modèle concessif péréqué de la distribution publique d'électricité et le principe selon lequel cette indemnité ne peut pas constituer une libéralité de la part de l'autorité concédante.

Ainsi, l'avenant au cahier des charges concernant l'indemnité de fin de contrat étant déjà validée au niveau national, le SIEM fait le choix de le signer.

Madame BAILLY précise que le point C du cahier des charges n'apparaît pas, celui-ci n'étant pas concerné par la modification apportée par l'avenant. Il figure donc inchangé au cahier des charges de concession.

Le Comité Syndical, après avoir pris connaissance du document complet présenté, et à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant modifiant les conditions d'indemnisation des parties en fin de contrat.

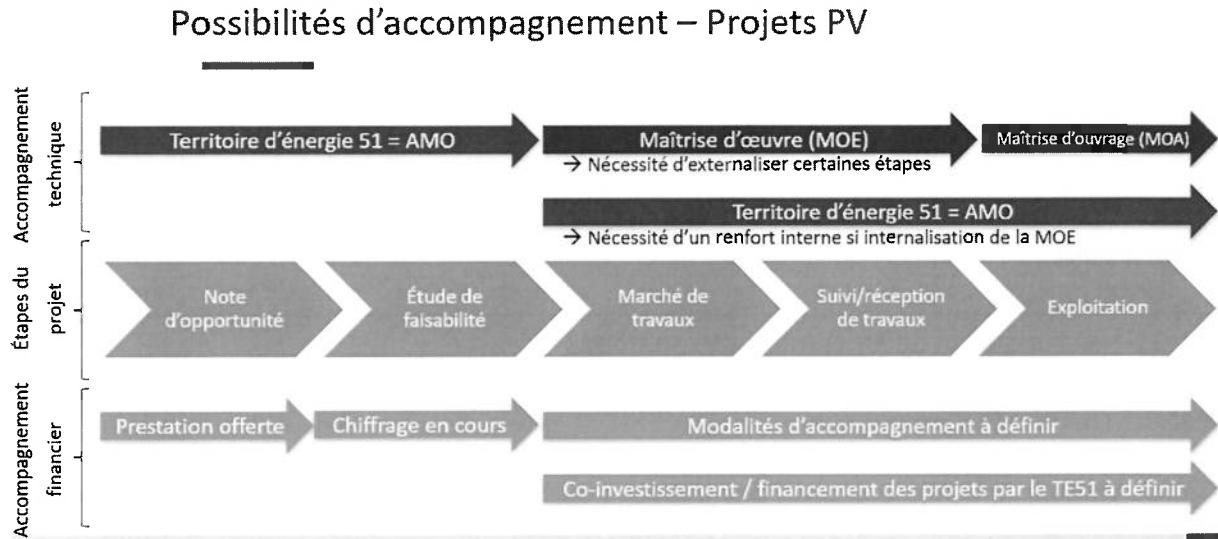
**32 voix pour**

## **Service aux collectivités sur le photovoltaïque**

En 2024, Tilia proposait dans le cadre de la feuille de route du SIEM, le recrutement d'un ETP afin de pouvoir développer la compétence photovoltaïque pour nos adhérents et pour son propre compte.

Aujourd'hui et depuis l'arrivée de M. Remy RETSIN-HARRY le 20 octobre parmi les effectifs de la collectivité, l'offre de service est en cours de construction et de réflexion. Deux réunions ont déjà eu lieu sur le sujet, une commission nouvelles compétences, le 17 novembre et la réunion du Bureau syndical du 27 novembre dernier.

Certains principes ont déjà été actés, vous trouverez donc ci-dessous un graphique reprenant l'état actuel des orientations choisies :



Ainsi, les notes d'opportunités et études de faisabilité seront réalisées en interne, pour le reste, cela sera soit externalisé auprès d'une maîtrise d'œuvre privé soit internalisé sous conditions de montée en compétence interne et de renfort de personnel.

Sur les montages techniques, juridiques et financiers, la réflexion se poursuit car les acteurs rencontrés ont tous des manières de faire différentes. Cependant, l'accent a été mis sur le fait de trouver une solution rentable et pérenne pour le SIEM et qui permettrait la répétitivité des montages proposés aux collectivités et des projets réalisés. Le but principal étant la massification des projets photovoltaïques au sol ou en toiture et injection et/ou autoconsommation.

### 63\_25 - Nouvelle tarification SIG

Monsieur le Président expose que,

Dans le cadre du développement du service Système d'Informations Géographiques (SIG), il est nécessaire de mettre à jour le catalogue des prestations et services proposés aux collectivités du territoire.

Les précisions suivantes ont ainsi été ajoutées :

- Possibilité d'obtenir des impressions papiers d'extraits de plan :
  - 5 € planche A0/A1 N&B
  - 3 € planche A2 N&B
  - 15 € planche couleur type PCRS
- Ajout de la mention "avec reportage photo" dans deux forfaits cimetière ;
- Sur le module cimetières également, les travaux supplémentaires ont été explicités (formation, scan des documents, tri des concessions...) ;
- Le coût de la mise à disposition du PCRS a été réévalué.

Monsieur SIMON indique qu'aucune directive n'a été émise par le ministère de l'environnement concernant les règlements. Toutefois, compte tenu du nombre croissant de demandes externes reçues, il a été nécessaire d'engager une réflexion sur une nouvelle tarification. Il précise également que SOGELINK, en charge des DT/DICT, en a profité pour réviser ses tarifs à la hausse en raison du PCRS.

A la lecture des précisions mentionnées ci-dessus, le Comité syndical, à l'unanimité, accepte la modification de tarification des prestations du service SIG à compter du 1er janvier 2026.

### **32 voix pour**

#### **64\_25 - Autorisation de lancement des marchés**

Monsieur le Président expose que,

Afin de garantir la bonne exécution des missions du Syndicat, plusieurs avis d'appel public à la concurrence seront à lancer en 2026. Les marchés d'ores et déjà identifiés sont les suivants :

- Marché Subséquent Gaz ;
- Accord-cadre pour la fourniture en électricité des membres du groupement ;
- Accord-cadre à bons de commande pour le géoréférencement des réseaux d'éclairage public.

Les appels d'offres non lancés en 2025 concernant les contrôles techniques obligatoires sur le réseau ER et sur le contrôle des CEE, le seront en 2026.

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte la publication des appels d'offres mentionnés ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents utiles à ces procédures ainsi qu'à leur attribution.

### **32 voix pour**

#### **Informations diverses : Ecopousse, Ecoloustics, Point recrutement**

##### Ecopousse :

Depuis le dernier Comité syndical, une classe issue d'une école déjà adhérente au projet s'est ajoutée. Cela porte à 81 le nombre de classes qui bénéficieront du programme Ecopousse. Cette classe supplémentaire nous permet de réduire le coût de la prestation, qui passe ainsi à 15 940,80 € TTC au lieu de 16 320 € TTC. Les appels à participation seront lancés auprès des collectivités dans le courant du premier semestre 2026.

Les médiateurs scientifiques de l'association Terre Avenir ont pris contact avec les écoles afin de planifier leurs interventions qui se dérouleront selon le calendrier suivant :

- Du 16 décembre au 27 janvier : À la découverte des énergies
- Du 10 février au 30 mars : La mobilité
- Du 28 avril au 31 mai : La biodiversité

L'association Terre Avenir nous a proposé de déterminer à l'avance les thématiques abordées lors des ateliers et de les imposer aux écoles pour deux raisons principales :

1. Assurer une homogénéité des messages diffusés par les intervenants et faciliter leur préparation en amont.
2. Permettre une planification pluriannuelle du programme, dans l'éventualité de sa reconduction.

À ce jour, seulement 1 école sur 19 n'a pas encore répondu.

#### Ecoloustics :

Dans la continuité de nos actions en faveur du jeune public, l'information relative à l'organisation du concours Ecoloustics - initié par la FNCCR et déployé dans les territoires - a été diffusée auprès de toutes les écoles primaires et de tous les collèges de la Marne le 29 octobre.

Les élèves de CM1, CM2 et 6<sup>e</sup>, accompagnés de leurs enseignants, sont invités à participer à ce concours qui les encourage à s'intéresser aux enjeux de la transition énergétique, à comprendre les différentes formes d'énergie et à imaginer les solutions de demain à travers un projet créatif : affiche, maquette, vidéo, podcast, exposition...

Quelques dates à retenir :

- 15 décembre 2025 : date limite d'envoi du bulletin de participation des classes ;
- 6 avril 2026 : date limite de réception des productions des élèves ;
- Entre le 7 et le 13 avril 2026 : désignations des lauréats par le Jury du concours ;
- Date à fixer : remise des prix des classes lauréates (1 lauréat par niveau) ;
- 5 juin 2026 : visite de la centrale nucléaire de Chooz pour les classes lauréates.

La journée de visite de la centrale est prise en charge par EDF (visite, parcours pédagogiques, repas du midi). Il ne restera qu'à organiser le transport des classes lauréates jusqu'à Chooz et le retour.

Monsieur MELLIER s'interroge sur les modalités de prise de contact avec les établissement scolaires.

Madame BAILLY précise que les écoles ont été contactées directement ; un courriel a été adressé à l'inspection académique ainsi qu'au CD51.

Madame GUENET NANSOT demande si elle peut transmettre les coordonnées du SIEM aux écoles.

Madame BAILLY lui répond par l'affirmative.

Monsieur LEPAN s'interroge sur le périmètres des communes concernées.

Madame BAILLY lui indique que seules les communes ayant la compétence le sont.

#### Point sur les mouvements de personnel

- M. Rémy RETSIN-HARRY a intégré le SIEM le 20 octobre sur le poste de chargé de projets photovoltaïques (création de poste).
- Mme Charlotte KULLMANN rejoindra nos effectifs le 5 janvier 2026 sur le poste de responsable du service comptabilité budget (remplacement suite à mise en disponibilité).
- M. Jonathan CALLET arrivera au SIEM le 5 janvier 2026 sur le poste de chargé d'opérations ER/EP (remplacement dans le cadre d'une démission).
- M. Sébastien FONTAINE intégrera le poste de chargé de la vidéoprotection à compter du 5 janvier 2026 (mobilité interne).
- M. Gaétan SINNÉR quittera la collectivité le 10 décembre après un stage ingénieur de 6 mois réalisé dans le service SIG.

Un poste de chargé d'opérations ER/EP est toujours à la vacance (remplacement suite à mobilité interne).

#### **Questions diverses**

Madame CHEVALLOT s'interroge sur les demandes relatives à l'enfouissement de réseaux.

Monsieur le Président lui répond qu'il y a une constance dans les demandes de travaux en dépit du contexte des élections municipales, les communes faisant preuve de prudence. Le syndicat dispose par ailleurs, d'un nombre important de travaux programmés avec la ville de Reims et le Grand Reims.

Monsieur MOURRA ajoute qu'un plan pluriannuel de travaux voiries et EP a été mis en place , assorti d'une enveloppe budgétaire annuelle. Il indique que malgré les ajustements susceptibles d'intervenir à l'issu d'échanges avec les nouveaux élus, l'enveloppe dédiée à la voirie/EP ne diminuera pas.

Madame CHEVALLOT s'interroge sur une éventuelle diminution des coûts dans la mesure où le réseau cuivre disparait et où la fibre est déployée par LOSANGE.

Monsieur le Président répond qu'il ne convient pas d'anticiper une baisse des coûts ; ceux-ci demeurant dans une fourchette équivalente.

Monsieur MAINSANT indique être actuellement confronté à un projet d'effacement de réseaux comprenant une alimentation en cuivre et des lignes téléphoniques classiques. Il précise que la pose de la fibre est réalisée gratuitement lorsqu'une demande d'effacement de réseaux est formulée. En revanche, lorsque les habitants n'ont pas sollicité le raccordement à la fibre avant l'enfouissement des réseaux, le passage à la fibre devient payant. Il estime que, en l'absence d'alimentation en cuivre et avec une alimentation exclusivement en fibre, une baisse des coûts pourrait être envisagé.

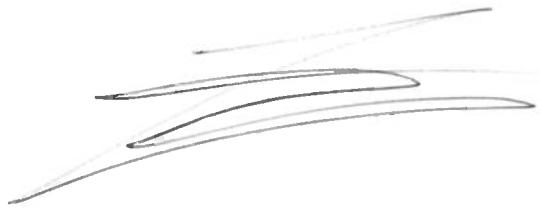
Monsieur le Président indique que les coûts ne diminueront pas et précise que plusieurs phases sont prévues, correspondant à différentes échéances de suppression du réseau cuivre.

Madame BAILLY précise que la fin du décommissionnement est prévu pour 2030, le réseau cuivre aura alors totalement disparu. Elle ajoute que ; malgré l'absence de câblage cuivre, des opérations d'enfouissement de la fibre resteront nécessaires.

Les sujets étant épuisés, le Président lève la séance à 11h00.

Monsieur CORBEAUX Christophe  
Secrétaire de séance

Monsieur DESAUTELS Pascal,  
Président

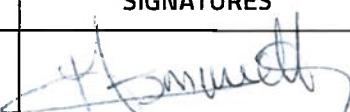
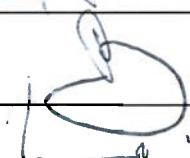
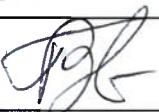
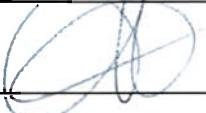


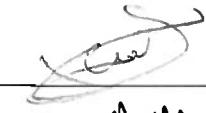
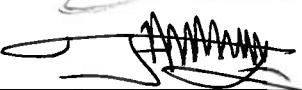
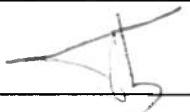
Date de convocation : 12/11/2025

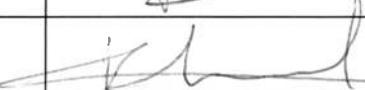
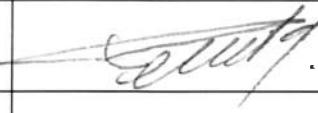
# ETAT D'EMARGEMENT

## Comité Syndical

Réunion du 09/12/2025

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
ARMANETTI Muriel		GERARD Jean-Marc	
BARRIER Patrice		BOUCTON Sébastien	
BAUDOT Patrick		PERRIER Thomas	
BLIN Francis		SALMON Philippe	
BOILLY Bertrand		REANT Pierre	
BONHOMME Romain		GARNOTEL Pascal	
BOUYE Thierry		CAPPLAT Philippe	
CARPENTIER Sabrina		JOREZ Jean-Pierre	
CASTAGNA André		TINDILLIERE Gérard	
CHEF Hervé		LETISSIER Jean	
CHEVALLOT Pascale		PUJOL Éric	
COLPIN Jean-Pierre		FOY Éric	
CORBEAUX Christophe		RAINON Marie-Noëlle	
COULON Annie		PRIEUR Daniel	
CUIF Christophe		CHEVALIER Cédric	
DE COURSON Charles		DEPAQUIS Alain	
DESAUTELS Pascal		COLLIN Jean-Michel	

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
DESCHAMPS Noël		GREENHALGH Pascal	
FENAT Denis		LESAINT Denis	
FILAINE Eric		GRIMPRET Olivier	
FLORES Bertrand		DOMMANGE François	
FORTUNE Jean-Pierre		FREULON Jean-Louis	
FRIQUOT Alain		MEUNIER Olivier	
GERALDY Claude		PREVOTEAU Sébastien	
GIRARD Damien		BARONNET François	
GODRON Jean-Michel		PONSIN Jean-Guy	
GOSSARD Charles		MALAISE Catherine	
GUENET-NANSOT Sylvie		COURTEAUX Michel	
GUICHON Claude		CHAMPENOIS Henri-Noël	
GUILLEMOT Christophe		GRIPPI Salvatore	
HABARE Nicolas		BASTOGNE Marie-Hélène	
HENIN Dominique		ROQUE Michel	
JACQUET Jeanne		ROUSSEL Monique	
JEANNIOT Pascal		CHOPIN Jacky	
LABAT Pierre		PETIT Christian	
LASSEAUX Christiane		BRIFFOTEAUX Hervé	
LAUNOIS Pascal		PRADALET Amélie	
LEMAIRE Antoine		ROZE Marie	
LEPAN Frédéric		DESIRA Thierry	

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
LEROUX Thierry		RIFFE Guy	
LIMAN Zabbaou		QUENARD Eric	
MAINSANT François		GILLET Jean-Michel	
MAIZIERES René		CHAUVENT Jean-Pierre	
MARX Jean		LEBEAU Bertrand	
MAUDUIT Jean-Claude		CAILLIEZ Christian	
MELLIER André		SIMONET Alain	
MOURRA François		JAVELOT Fabien	
MOUSEL Patrice		MAHUET Christophe	
PERRARD Annie		LEGER Éric	
PERROT Pascal		PICHARD Thierry	
PIQUARD Claude		GACHET Claude	
POINTUD Cyril		LAPIE Raymond	
RONSEAUX Jean-Pierre		PHILIPOT Jean-Claude	
ROULOT Bruno		BRACONNIER Jean-Claude	
SCHANG Jean-Pierre		GARCIA RODRIGUEZ Juan	
SIMON Patrick		RENARD Germain	
SIMONNET Janick		CHARPENTIER Françoise	
VACELLIER Sébastien		PERNET Gilbert	
VELLY Yann		BEAUV AIS Valérie	